

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20170626_DL_3

OBJET :

Affectation du résultat de
l'exercice 2016

Date de convocation :
23 mai 2017

Date de séance:
26 juin 2017

Date d'affichage :
13 juillet 2017

Membres en exercice : 46

Membres présents : 13

Membres votants : 25

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Jean-Marie BLONDELLE, Pascal BOHIN, Gérard CARON, Michel CHIRAT, Claude DEFLESSELLE, François DURIEUX, James HECQUET, Olivier JARDE, Laurent PARSIS, Patricia POUPART, Christian PRUD'HOMME et Philippe SY.

Secrétaire de séance : Jean-Marie BLONDELLE

Pouvoirs : François ROUILLARD à Philippe VARLET
Jean-Dominique PAYEN à Jean-Marie BLONDELLE
Bernard DAVERGNE à Pascal BOHIN
Isabelle de WAZIERS à Gérard CARON
Dominique LAMOTTE à Michel CHIRAT
Ernest CANDELA à Claude DEFLESSELLE
Annie VERRIER à François DURIEUX
Stéphane DECAYEUX à James HECQUET
François DEBEUGNY à Olivier JARDE
Jean-Claude RENAUX à Laurent PARSIS
Jean-Philippe DELFOSSE à Christian PRUD'HOMME
Jean-Claude PRADEILHES à Philippe SY

L'excédent de fonctionnement du Compte Administratif de l'exercice écoulé doit être affecté conformément aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.
C'est pourquoi,

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu les résultats de fonctionnement du Compte Administratif 2016 qui s'élèvent à :

Budget principal : + 322 346,96 €
Budget annexe : + 3 120 445,00 €

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'excédent de fonctionnement du Budget Principal constaté au Compte Administratif d'un montant de 322 346,96 € est affecté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

ARTICLE 2 - L'excédent de fonctionnement du Budget Annexe constaté au Compte Administratif d'un montant de 3 120 445,00 € est affecté pour un montant de 1 728 120,46 € sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le déficit net d'investissement. Le solde pour un montant de 1 392 024,54 € est affecté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

ARTICLE 3 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.